



Communauté de Communes  
**Rhony - Vistre - Vidourle**

ZAC Pôle Actif - Avenue de la Fontanisse  
30660 GALLARGUES le MONTUEUX  
Tél. : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19

**CONVENTION TRIPARTITE**

Entre,

**La Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, dont le siège est situé à Gallargues le Montueux - 30660**

**ZAC Pôle Actif – 2, Avenue de la Fontanisse  
représentée par Monsieur Philippe GRAS, Président,**

Et

**L'association dénommée JUDO CLUB AUBAISIEEN, enregistrée au registre des associations sous le SIRET 40977961800027 représentée par sa Présidente, Madame Natalie FERON,**

Et

**Monsieur, Madame.....représentant(s) légal(aux), de l'enfant  
.....,domicilié(e).....**

**Objet de la Convention :**

Monsieur, Madame .....autorise(nt), Mr Sylvain VERMOGEN, professeur de judo, à prendre en charge ..... les mardis et jeudis à 16h50, à l'accueil périscolaire d'Aubais, afin qu'il puisse participer à son activité Judo qui se déroule au sein du foyer à Aubais à 17h00.

Durant le temps de trajet et participation au cours de judo, et à partir du moment où l'enfant a été pris en charge par Monsieur Sylvain VERMOGEN, intervenant de l'association, celui-ci est sous son entière responsabilité, jusqu'à ce que l'enfant soit confié à ses parents, à l'issue du cours (18h) ~~ou soit accompagné par Monsieur Sylvain VERMOGEN~~ à l'accueil périscolaire auprès d'un animateur à 18h15.

Cette convention est valable pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 4 Juillet 2024 pour les activités se déroulant dans les locaux du centre socioéducatif uniquement.

Fait à Gallargues, le 25/09/2023



Le Président  
Philippe GRAS

Association  
Cachet + signature

Responsables légaux

**JUDO CLUB AUBAISIEEN**  
30250 AUBAIS  
N° SIRET : 409 779 618 00019  
CODE APE 928 C

Aigles Noires

Boissières

Codognan

Gallargues le M.

Mus

Nages

Uchaud

Vergèze

Vestric et Candiac

